

# COMMUNE DE PUPILLIN

## 39600

### N° 56 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 20 FEVRIER 2020

**Présents :** JAQUIER Christian, BRENIAUX Blandine, CRINQUAND Mickaël, LORENTZ Jean-Jacques, JOLY Lionel, THIEVENT Claudine, FORESTIER Arnaud

**Absents excusés :** CHARLES Valérie, MAIRE Corinne

**Secrétaire de séance :** BRENIAUX Blandine

Une erreur a été constatée sur le dernier compte rendu du conseil municipal du 15 janvier dernier :

Le montant du devis accepté de l'entreprise (GP Routes) pour la création d'un bicouches sous les tilleuls menant à l'église, sur la place et sur la rampe pour personnes à mobilité réduite est de 1 447,50 € HT (et non TTC comme indiqué).

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

#### **8) Vote de motions**

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Vote du compte administratif 2019 eau / assainissement
- 2) Approbation du compte de gestion 2019 du comptable (eau/assainissement)
- 3) Affectation du résultat 2019 eau / assainissement
- 4) Vote du budget primitif 2020 eau/assainissement
- 5) Autorisation à donner au Maire pour signer des actes de ventes
- 6) Achat de terrain
- 7) Travaux bois
- 8) Vote de motions
- 9) Débat d'orientation budgétaire
- 10) Questions diverses

#### **1) Vote du compte administratif 2019 eau / assainissement**

Il est présenté par le Maire par section :

##### **Résultat de fonctionnement**

Recettes de fonctionnement :	52 491,88 €		
Dépenses de fonctionnement :	52 111,23 €		
		Résultat de l'exercice :	+ 380,65 €
		Résultat antérieur reporté :	- 87,51 €
		<b>Résultat de fonctionnement clôturé :</b>	<b>+ 293,14 €</b>

##### **Résultat d'investissement**

Recettes d'investissement :	40 314,83 €		
Dépenses d'investissement :	43 138,67 €		
		Résultat de l'exercice :	- 2 823,84 €
		Résultat antérieur reporté :	+ 13 369,97 €
		<b>Résultat d'investissement clôturé :</b>	<b>+ 10 546,13 €</b>

**Résultat définitif : + 10 839,27 €**

**Le Maire quitte la séance** avant le vote du compte administratif. La présidence est assurée par Mme Blandine BRENIAUX, première adjointe.

Appelés à se prononcer sur la gestion du maire, les conseillers municipaux adoptent à l'**unanimité** ce compte administratif.

Le maire rentre en séance et reprend la présidence.

## **2) Approbation du compte de gestion 2019 du comptable (eau/assainissement)**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif « eau - assainissement » de l'exercice 2019, le conseil municipal a constaté que les montants présentés sur le compte de gestion (comptabilité du percepteur) sont strictement identiques à ceux du compte administratif 2019.

Le conseil **déclare** que le compte de gestion « eau - assainissement » pour l'année 2019, établi par le Receveur, n'appelle **ni observation ni réserve** de sa part.

## **3) Affectation du résultat 2019 eau / assainissement**

Le Conseil décide à l'unanimité d'affecter les résultats de 2019 du budget eau - assainissement au budget 2020, soit 293,14 € (excédent antérieur reporté) à la section de fonctionnement (compte R 002) et 10 546,13 € (excédent antérieur reporté) à la section d'investissement (compte R 001).

## **4) Vote du budget primitif 2020 eau/assainissement**

Le conseil adopte à l'unanimité le budget 2020 eau/assainissement, équilibré en recettes et en dépenses et ainsi présenté :

<b>Dépenses :</b>	<b>97 538,00</b>	<b>Recettes :</b>	<b>97 538,00</b>
Fonctionnement :	47 532,00	Fonctionnement :	47 532,00
Investissement :	50 006,00	Investissement :	50 006,00

## **5) Autorisation à donner au Maire pour signer des actes de ventes**

Suite à la délibération N° 200115.6 prise lors du Conseil Municipal du 15 janvier 2020 où les membres présents ont décidé à l'unanimité de vendre à M. CRINQUAND Judicaël une parcelle de 37 m<sup>2</sup> de terrain et de vendre à M. BENOIT Benjamin une parcelle de 16 m<sup>2</sup> de terrain, le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le Maire à signer les actes de ventes de ces 2 terrains et tous les autres documents relatifs à ces cessions.

## **6) Achat de terrain**

Le conseil décide à l'unanimité d'acheter à Mme BENOIT Sophie la parcelle boisée ZB 5 lieu dit « La Milande », sur la commune de Pupillin, d'une contenance de 25 a 05 ca pour un montant de 411,28 € (correspondant à l'estimation de la SAFER).

Cette délibération annule et remplace la délibération N°190327.12, erronée à cause d'une erreur de frappe, prise lors du Conseil Municipal du 27 mars 2019 (prix indiqué 711,28 €).

Il autorise le Maire à signer l'acte d'achat de cette parcelle et tous les autres documents relatifs à cette affaire.

## **7) Travaux bois**

Des renseignements complémentaires seront demandés à l'ONF et ce point est reporté au prochain conseil municipal.

## **8) Vote de motions**

Le conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la motion de soutien à la Cité scolaire Victor Considerant de Salins-les-Bains qui perd une classe de seconde, avec une baisse de 14 % des heures prévues pour la rentrée 2020. Le conseil souhaite que les moyens alloués à ce lycée soient renforcés à la rentrée 2020 : que la 4ème classe de seconde soit conservée, que les élèves venant de l'extérieur de l'établissement puissent bénéficier d'une affectation sur le lycée Considérant sans restriction et que les enseignements spécifiques (audiovisuel, section basket et théâtre) soient durablement pérennisés.

Le conseil, adopte avec 5 voix pour et une abstention la motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin qui alerte le Président de la République des conséquences de la taxation américaine de 25 % sur les vins tranquilles. Le conseil avec l'Association Nationale des Élus de la Vigne et du vin, demandent au Président de la République :

- de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière viticole touchées par les sanctions américaines,
- de maintenir la suspension provisoire de la taxe sur les entreprises numériques jusqu'à la conclusion d'un accord international pour éviter les sanctions supplémentaires.

### **9) Débat d'orientation budgétaire**

Le conseil municipal prévoit d'inscrire au budget primitif qui sera voté avant les élections municipales les travaux suivants :

- Réfections de menuiseries dans les logements communaux : 20 000 €
- Extension du hangar municipal : 30 000 €
- Réfection du mur dans la cour du caveau du chalet : 7 000 €
- Aménagement de la salle polyvalente : achat d'un radiateur infrarouge, changement de néons et blocs de secours : 1 000 €

Le prochain conseil municipal aura toujours la possibilité de modifier les montants et de choisir les investissements qu'il souhaite.

### **8) Questions diverses**

Arrivée de M. FORESTIER Arnaud

## **INFORMATIONS**

\* **Contrôle URSSAF** : Aucune irrégularité n'a été relevée.

\* **Tenue du bureau de vote** :

Les candidats qui souhaitent tenir le bureau de vote pour les élections municipales peuvent se faire connaître en mairie et donner leur horaire souhaité. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

\* **Subvention cimetière** : Le fonds de concours demandé à la Communauté de Communes pour les travaux de clôture du cimetière a été accordé (2887,49 € pour 5 945 € HT de travaux).

\* **Recensement de la population** :

**Le conseil remercie Mme Colette JOLY pour son travail d'agent recenseur ainsi que toute la population pour son accueil et sa collaboration.**

**58,6 % de la population a répondu par Internet.**

**248 personnes se sont faites recensés soit une légère augmentation de la population.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

**Le maire**

**La secrétaire de séance**

**Christian JAQUIER**

**Blandine BRENIAUX**